

# MOBILISER ET ENGAGER LES COLLABORATEURS



## PRÉSENTATION

Cette formation donne aux managers les leviers pour mobiliser et engager durablement les collaborateurs.

Elle favorise la motivation, la cohésion d'équipe et la performance collective.

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Cette formation donne aux managers les leviers pour mobiliser et engager durablement les collaborateurs.
- Elle favorise la motivation, la cohésion d'équipe et la performance collective.

## MÉTHODES MOBILISÉS ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques courts et ciblés pour introduire les concepts d'engagement et de psychologie positive.

Travail réflexif en groupe pour analyser ses pratiques et identifier les leviers.

Jeux de rôles et mises en situation pour expérimenter la mobilisation et la régulation des tensions.

Méthodes actives et participatives : sous-groupes, plénières, feedback croisé.

Approche introspective : carnet de bord, plan d'action personnel.

Évaluation formative : observation, feedback, auto-évaluation, restitution finale.

### PRÉREQUIS

Aucun

### DURÉE

2 journées

### DÉLAIS D'ACCÈS

Délai d'inscription  
3 semaines à l'avance  
jusqu'à clôture du groupe\*

\*Pour ouverture d'une session: groupe de minimum 4 à 12 personnes

# MOBILISER ET ENGAGER LES COLLABORATEURS



## PROGRAMME DE LA FORMATION

### Jour 1 – Comprendre et explorer l’engagement

**Module 1 :** Les conditions de l’engagement

**Module 2 :** Identifier les leviers essentiels

**Module 3 :** Psychologie positive au travail

### Jour 2 – Mise en pratique et consolidation

**Module 4 :** Favoriser l’harmonie au sein de l’équipe

**Module 5 :** Mobiliser les talents

**Module 6 :** Mise en pratique intégrée

## MODALITÉS D’ÉVALUATION

Évaluation diagnostique (avant le début de la formation)

Évaluation formative (pendant la formation)

Évaluation réflexive (fin de chaque journée)

Évaluation sommative (fin de la formation)

## TARIF

1 120€

## PUBLICS CONCERNÉS\*

Managers, chefs d’équipe.( ou en devenir)

Attestation de formation en fin de parcours

\*Formation ouverte aux personnes en situation de handicap "sous réserve que la situation de santé de la personnes soit stabilisée, de l'absence de contre-indications à l'exercice de la profession et dans la limite d'aménagements raisonnables (loi du 11 février 2005)

Mise à jour : Janvier 2026